Parc Zoologique & Botanique MULHOUSE

Mulhouse Alsace Agglomération

COMMUNIQUÉ

Le Parc Zoologique & Botanique de Mulhouse reçoit le label « Refuge LPO » de la Ligue pour la Protection des Oiseaux

Le Parc Zoologique & Botanique de Mulhouse, pôle européen de conservation et de connaissances des espèces menacées de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), est fortement engagé pour la préservation de toutes les espèces.
Samedi 05 juillet, Allain Bougrain-Dubourg, Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), et Yves Muller, Président de la LPO Alsace, ont remis au Parc Zoologique & Botanique de Mulhouse le label officiel de « Refuge LPO » reconnaissant les engagements du Parc pour la conservation des espèces volatiles locales.

Une reconnaissance remarquable de l'action de préservation du Parc

Le Parc Zoologique & Botanique de Mulhouse est effectivement impliqué dans la conservation de toutes les espèces, exotiques comme locales.

Véritable refuge de verdure grâce à sa botanique, il permet à de nombreuses espèces animales de s'approprier l'espace et accueille ainsi de nombreux nids d'espèces remarquables.
Son action favorise l'implantation ou le maintien de plusieurs espèces en son sein, comme : **les hirondelles, cigognes ou encore hérons.**

S'il existe 59 800 Refuges LPO en France (source lpo.fr d'avril 2025), majoritairement des jardins et balcons de particuliers, il est beaucoup plus rare d'obtenir le label pour un établissement public et notamment un parc zoologique.

Sur les 160 parcs zoologiques français, le Parc Zoologique & Botanique est seulement le 7e à l'obtenir depuis 2019, preuve de l'exigence et des valeurs partagées avec la Ligue de Protection des Oiseaux.

Le label « Refuge LPO », gage d'engagement pour la préservation de la biodiversité

Fondée en 1912, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) est une association française qui œuvre pour la protection de la biodiversité et la sensibilisation du public sur le territoire français.

Depuis 1921, le programme « Refuges LPO » propose d'agir concrètement en faveur de la biodiversité, pour la protection de la faune et de la flore sauvage, au travers de la Charte des Refuges et des 15 gestes favorables à la biodiversité qui en découlent.

Ce label « Refuge LPO » récompense donc toutes les actions concrètes menées par le Parc pour créer les conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages et à réduire son impact sur l'environnement, en cohérence également avec les engagements de Mulhouse Alsace Agglomération dans son Projet de Territoire « Vision 2030 ».

De même, le Parc Zoologique et Botanique s'engage à réaliser en collaboration avec les spécialistes et bénévoles de la LPO, un inventaire de la biodiversité au sein du parc. Cet engagement est pris pour une durée initiale de 5 ans. Des comptages seront réalisés 3 fois par an et un plan d'action sera mis en place afin de respecter et de favoriser la présence de l'avifaune au sein du Parc.

Sur le plan pédagogique, des panneaux sur les espèces sauvages présentes dans le Parc sont mis en place (cigognes, hirondelles, hérons…) afin de sensibiliser le grand public. L'observation de ces espèces pourra être intégrée dans les parcours de visites à destination des scolaires.

Informations pratiques
Parc Zoologique & Botanique de Mulhouse (m2A)

111 avenue de la 1re Division Blindée à Mulhouse - 03 69 77 65 65
zoo-mulhouse.com

Contact Presse m2A • Orlane Foucault • 06 45 86 16 47 • orlane.foucault@m2A.fr